



Nos **solutions** pour faire face aux crises agricoles

Face aux crises agricoles actuelles, vous pouvez rencontrer des difficultés importantes. La MSA a des solutions pour y faire face : aides financières, accès aux prestations sociales, soutien psychologique...

Mon activité pro

Vous êtes exploitant ou employeur ? La MSA peut aménager le paiement de vos cotisations sociales et aider à financer des équipements, pour améliorer votre trésorerie et vos conditions de travail.

► **Facilités de paiements des cotisations**

Pour régler vos cotisations sociales, la MSA peut vous proposer un échéancier de paiement. Il existe aussi des dispositifs vous permettant d'étaler ou de moduler vos paiements sur l'année.

► **Prise en charge d'une partie des cotisations**

La MSA dispose d'un fonds pour aider les exploitants à payer leurs cotisations sociales. Si vous rencontrez des problèmes de trésorerie et que votre exploitation est viable, vous pouvez bénéficier de cette aide en téléchargeant le dossier sur notre site picardie.msa.fr. Pour bénéficier d'un accompagnement financier, contactez le service recouvrement de la MSA Picardie à recouvrementamiable.blf@picardie.msa.fr

► **Aides financières à la prévention du risque animal**

Pour les professionnels touchés par la maladie hémorragique épizootique (MHE) ou la fièvre catarrhale ovine (FCO), la MSA peut aider à financer du matériel de contention animale pour réduire le risque d'accidents.

Mes droits

Vous êtes salarié ou exploitant agricole ? En cas de baisse de vos revenus à cause d'une crise, votre situation change : vous avez peut-être droit à de nouvelles prestations sociales.

► **Prime d'activité**

Si vos revenus sont modestes, vous pouvez peut-être prétendre à la Prime d'activité. Versée mensuellement, elle complète vos revenus professionnels.

► **RSA**

Si votre situation a entraîné un arrêt de votre activité, vous pouvez peut-être bénéficier du RSA. Cette prestation vous garantit un revenu minimum, que vous soyez salarié ou exploitant agricole.

► **Faites le point sur vos droits**

Les rendez-vous prestations vous permettent de faire le point sur votre situation et vous aident à accéder à vos droits. Ces rendez-vous se déroulent sous forme d'entretien personnalisé, au point d'accueil le plus proche de chez vous ou par téléphone. Prenez rendez-vous sur votre espace privé picardie.msa.

Autres aides

La MSA propose des aides complémentaires pour vous accompagner dans les situations difficiles. Elles peuvent notamment concerner le logement, l'accès aux loisirs et aux vacances, l'aide à la poursuite d'études secondaires ou supérieures pour les enfants. Des aides financières exceptionnelles peuvent vous être accordées pour faire face à des charges courantes.

La MSA Picardie propose aussi des actions collectives, comme des groupes d'échanges qui permettent aux exploitants qui le souhaitent de se rencontrer entre pairs. Pour bénéficier d'un accompagnement social complet, contactez le service des interventions sociales de la MSA Picardie : asscontact.blf@picardie.msa.fr



Mes soutiens

Avec les crises et les difficultés qui surgissent, vous pouvez être sujet au stress et au mal-être. La MSA est mobilisée pour vous soutenir.

Agri'écoute

Agri'écoute est disponible à tout moment pour parler anonymement et en toute confidentialité avec un professionnel.



Cellules de prévention du mal-être

Dans chaque MSA, des travailleurs sociaux, médecins du travail, conseillers en prévention et en conseillers prestations sociales sont formés pour détecter et aider les exploitants et salariés en difficulté. Les sentinelles agricoles vous soutiennent et vous orientent selon votre situation. En cas de besoin, le 31 14 est un numéro national de prévention du suicide accessible 24h/24 et 7j/7.

Soutien psychologique

Accompagnement psychologique : Prise en charge de consultations psychologiques

Horizon : Dispositif d'accompagnement dédié aux personnes ayant des propos suicidaires.

Plume : Dispositif d'accompagnement pour les personnes en situation de mal-être à cause d'une accumulation de difficultés.

Aide au répit

Si vous êtes exploitant ou salarié de la production agricole en situation d'épuisement professionnel, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'un temps de répit pour prendre soin de vous. Ce dispositif inclut une aide au remplacement qui permet une prise en charge pour remplacement temporaire de 14 jours, ainsi qu'une aide administrative qui est ponctuelle pour prévenir l'épuisement professionnel.

Délégués MSA

La MSA compte 13 760 délégués répartis sur l'ensemble du territoire. Exploitants, employeurs ou salariés agricoles, actifs ou retraités, ils sont là pour vous : ils vous écoutent, vous accompagnent et portent votre voix.

Accompagnement vers le mieux-être au travail

La MSA aide les entreprises agricoles dont les travailleurs sont en situation de mal-être. Elle peut établir un diagnostic (ergonomie, psychologie du travail), offrir un accompagnement (coaching) et aider à financer des aménagements matériels ou organisationnels.

Contacts au sein
de votre MSA :

**Pour faire le point sur votre situation,
prenez rendez-vous sur votre espace privé
picardie.msa.fr**

**ou par téléphone
au 03 22 80 60 02.**

Le module Soutien agri' référence
toutes les aides existantes et les
contacts pour en bénéficier.



Soutien agri'

**Nos solutions pour faire face
aux crises agricoles**



L'essentiel & plus encore